

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Aménagement du territoire (2GG1016)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en biologie et ethnologie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3
Pilier principal B A - géographie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3
Pilier secondaire B A - géographie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3
Polyvalence HEP - géographie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Jean Ruegg

Objectifs:

Ce cours est une introduction à l'aménagement du territoire. Son objectif est de sensibiliser les étudiant/e/s :

- au contenu et à la problématique de l'aménagement du territoire en tant que dispositif de régulation des mécanismes de territorialisation;
- aux caractéristiques de la politique publique mise en place en Suisse.

L'approche privilégie un aménagement du territoire dont l'objet est la médiation des conflits liés à l'utilisation du sol. Le parti retenu s'écarte donc sensiblement d'une conception normative, technique et fonctionnelle où l'aménagement du territoire viserait à identifier l'organisation spatiale à mettre en œuvre.

Contenu:

Le cours est construit en deux parties.

La première fournit essentiellement une introduction théorique construite à partir des couples utilisation-affectation du sol, territoire-aménagement du territoire et droit privé-droit public. Elle permet de mettre en évidence les enjeux de l'aménagement du territoire, ses acteurs, leurs intérêts, leurs ressources et leurs stratégies. Elle vise à définir les marges de manœuvre que l'acteur public peut mobiliser pour mettre en œuvre cette politique publique.

La seconde partie détaille les instruments principaux du dispositif mis sur pied en Suisse (plans sectoriels de la Confédération, plans directeurs des cantons et plans d'aménagement local des communes).

D'une manière générale, cet enseignement tire parti des débats actuels sur l'aménagement du territoire (révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et incidences sur les pratiques des cantons et des communes, par exemple).

Forme de l'évaluation:

L'examen consiste en un oral de 15 minutes. La matière examinée est directement liée au contenu du cours.

Documentation:

- Bridel, L. 2002. Manuel d'aménagement du territoire en Suisse romande, volume 3. Genève Georg.
 Bridel, L. 1999. Manuel d'aménagement du territoire en Suisse romande, volume 2. Genève Georg.
 Bridel, L. 1996. Manuel d'aménagement du territoire en Suisse romande, volume 1. Genève Georg.
 Da Cunha A., et J. Ruegg. (eds). 2003. Aménagement du territoire et développement durable. Lausanne : PPUR.
 Forester, J. 1989. Planning in the Face of Power. Berkeley, CA: University of California Press.
 Healey, P. 1997. Collaborative Planning : Shaping Places in Fragmented Societies. London : MacMillan Press.
 Roweis, S. 1983. Urban planning as professional mediation of territorial politics. Environment and Planning D vol 1: 139-162.
 Ruegg, J. 2000. Zonage et propriété foncière. Paris : ADEF.
 Tira, M., E. van der Krabben, and B. Zanon. 2011. Land management for urban dynamics. Santarcangelo: Maggioli Editore.

Site web de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) :
www.are.admin.ch/index.html?lang=fr

Forme de l'enseignement:

Cours

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Aménagement du territoire (2GG1016)